



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 5587

Texte de la question

M. Rene Carpentier alerte M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'extrême dégradation des conditions de travail des agents du service des voies navigables du Nord - Pas-de-Calais et, par voie de conséquence, du service public. Ceux-ci assurent, outre le passage des bateaux de commerce et de plaisance aux écluses, le ramassage des débris flottants, le faucardage, le fauchage des berges, l'entretien et la réparation des ouvrages et la lutte anti-pollution. Depuis de nombreuses années, ces tâches sont assurées par des personnels qualifiés qui sont très appréciés par tous les utilisateurs des voies d'eau, tant commerciaux que plaisanciers, pêcheurs et autres usagers. De plus, elles sont nécessaires à la protection de l'environnement. Or, aujourd'hui, elles ne peuvent plus être assurées normalement. Les agents du service, obligés de s'éloigner de leur centre de rattachement, ne peuvent plus se faire rembourser les frais de déplacement, le service n'étant plus en capacité de le faire. Un exemple significatif : le bateau Pelican, spécialisé dans le ramassage des débris flottants et la lutte contre la pollution, qui devait intervenir pour tout le Nord - Pas-de-Calais, reste fixe dans les environs de Lille d'où il ne bouge plus. Avec des conséquences que l'on peut imaginer quant à la qualité de l'environnement. Tout cela va à l'encontre du service public, ce que déplorent les salariés des voies navigables, et confirme l'abandon de la voie d'eau dans ses multiples fonctions. Or cela n'est pas acceptable. Il lui demande instamment quelles mesures urgentes il entend prendre afin que le service public des voies navigables du Nord - Pas-de-Calais demeure le service public de qualité que l'ensemble des usagers attend.

Texte de la réponse

Les problèmes liés à l'organisation de l'entretien et de l'exploitation des voies navigables restent un souci constant des services du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme et en particulier de la direction régionale de la navigation du Nord - Pas-de-Calais. Des instructions précises ont été données à ce service pour que les outils mis à sa disposition, et notamment le bateau Le Pelican, soient utilisés avec la plus grande efficacité dans le cadre de sa mission relative à l'exploitation des voies navigables et pour que les agents concernés bénéficient des indemnités en résultant. Par ailleurs, pour permettre une meilleure adéquation entre ses missions et ses moyens et une plus grande souplesse de gestion, ce service bénéficie en 1994 d'une globalisation de ses crédits de fonctionnement sur un chapitre unique se substituant ainsi à une répartition alors fixée au niveau national sur quatre chapitres différents les années précédentes. Enfin, les crédits de fonctionnement de ce service sont revalorisés de plus de 6 p. 100 pour cet exercice budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5587

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2879

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1689